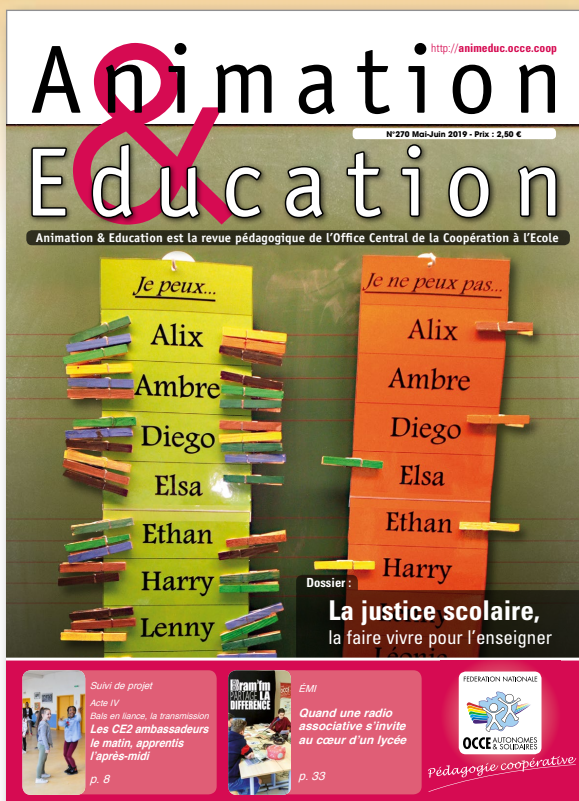


Animation & Education

Cet article est issu du Site Internet d'A&E : <http://animeduc.occe.coop>
Pour vous y rendre cliquez-ici



Des ceintures de coopération ?

Paru en page(s) : 22-23
dans le No 270 d'A&E

Je peux...

Je ne peux pas...



Des ceintures de coopération ?

Inspiré du judo, le système d'évaluation composé de plusieurs ceintures de couleur a, sous l'impulsion de Fernand Oury, fait son apparition dans les salles de classe. Sylvain Connac explique en quoi consiste ce système, montre son impact positif sur l'organisation de la discipline et justifie le choix terminologique de « ceinture de coopération ».

Le judo est un art de la coopération. À ce titre, les préceptes de Jigoro Kano, son créateur, mériteraient d'être mieux étudiés en tant que pédagogie de la coopération⁽¹⁾. La devise du kodokan (le premier dojo qu'il a fondé) était d'ailleurs « *entraide et prospérité mutuelle* ». Du ju-jitsu des samouraïs, il en ôta la violence pour en faire un art martial moderne. Son objectif n'est plus la poursuite du combat à main nue pour donner la mort, mais le perfectionnement de soi au service de l'enrichissement de la société. Ainsi, lorsque les judokas s'affrontent, c'est dans un esprit coopératif : le plus fort doit s'adapter au plus faible dans l'optique d'un progrès mutuel. D'où la seconde devise de J. Kano : « *Un minimum d'effort pour une maximum d'efficacité*. » Le principe du judo n'est pas la force brute, mais « *la voie de la souplesse* » (signification littérale du mot judo). Chacun doit exprimer le meilleur de sa technique et de sa combativité tout en faisant attention à l'autre. Rien ne doit être passé en force, mais tout en souplesse, en s'adaptant au gabarit et à l'expérience de celui que l'on affronte. Les plus forts peuvent donc combattre avec les plus faibles et chacun en tirer bénéfice. Le rôle de celui qui subit la technique est primordial



Sylvain Connac,
Université Paul-Valéry de Montpellier
LIRDEF

pour celui qui la conduit : en guidant sa chute, le second explique au premier la technique à effectuer. La relation entre les deux combattants n'est plus uniquement l'adversité, ils sont aussi partenaires. Ils se corrigent mutuellement pour progresser.

● Du désir et de l'entraide

À l'origine, il n'y avait que la ceinture blanche (le grade du débutant) et la ceinture noire (celui qui désigne la moralité, la technique et la force du judoka). Ce n'est qu'au début du XX^e siècle que les européens ont introduit les couleurs que l'on connaît : jaune, orange, vert, bleu et marron. Passionné de judo, Fernand Oury a décidé de faire passer ce concept des tatamis aux salles de classe, comme il l'explique dans *De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle*⁽²⁾ : « *Le système qui permet à des judokas de niveaux divers de travailler ensemble, sur le même tapis, dans l'ordre et la sécurité, s'est révélé uti-*

lisable en classe : il suffit de définir et de faire connaître le niveau atteint par chaque participant à un moment donné. La couleur de la ceinture signale le niveau et détermine le statut de chacun. Les judokas demandent à passer l'examen et à changer de couleur quand ils se sentent prêts. Ainsi évite-t-on de fixer ce qu'il s'agit de faire progresser. »

Deux raisons principales ont poussé les pionniers de la pédagogie institutionnelle à reprendre une partie de la pédagogie de Kano. Tout d'abord, ils avaient le désir de susciter le désir, qui naît d'un manque et meurt d'un désespoir. Les ceintures de couleurs attisent le besoin de grandir chez les élèves, en leur indiquant ce qui est à leur portée, sans les décourager par des marches trop hautes ou inatteignables. L'enseignant et l'école n'inscrivent que les réussites, en oubliant les échecs. Pour obtenir une couleur, il suffit de s'entraîner jusqu'à réussir les épreuves de la couleur suivante, quitte à s'y prendre à plusieurs fois. L'autre raison tient à la possibilité laissée aux élèves de s'entraîner avec d'autres, soit pour préparer une même ceinture (de l'entraide), soit pour demander ou apporter de l'aide. Les couleurs de ceintures étant affichées, elles offrent aux élèves les informations des réussites de chacun et donc des ressources potentielles au sein d'un groupe. Ces occasions de coopérer reprennent les principes du judo. Les « *plus petits* » peuvent compter sur la présence altruiste des « *plus grands* », ces derniers étant obligés d'ajuster leurs paroles et leurs compétences pour aider des camarades à comprendre. Dans un groupe protégé par la loi fondamentale « *on ne se moque pas* », cette organisation de la coopération transforme les manques d'apprentissage en dynamismes nouveaux.



● Éduquer à la responsabilité

Au sein d'un système d'évaluation composé de plusieurs ceintures de couleurs, l'une d'entre elles a l'habitude d'être désignée sous le nom de « *ceinture de comportement* »⁽³⁾. Nous proposons plutôt de l'appeler « *ceinture de comportements responsables* » ou « *ceinture de coopération* ». L'idée principale est d'éviter d'en faire un dispositif d'asservissement de la spontanéité des enfants, en se contentant de former des êtres dociles, égoïstes, sans propension à la prosocialité et parfaitement prêts à accepter toutes les formes d'emprise auxquelles on les soumet. Il s'agit de viser la construction de sujets doués de réflexivité, de pensées critiques et créatives, d'altruisme.

Nous entendons par responsabilité une régulation volontaire par soi-même de son propre fonctionnement⁽⁴⁾. La responsabilité peut être individuelle (assumer les choix pris dans ses relations), humaine (par de l'altruisme, du don, de l'attention) ou environnementale. Serait donc responsable un élève qui s'efforce de respecter les engagements qu'il a pris au sein de sa classe, qui considère dans ses actes ses camarades comme aussi importants que lui et qui participe à la dynamique collective de protection de ses environnements. Les comportements responsables seraient donc cohérents avec une coopération orientée vers le bien-être des autres et la justice sociale⁽⁵⁾.

Cette ceinture de coopération est associée aux conseils coopératifs. C'est lors de ces conseils que les élèves prennent l'initiative de demander un changement de couleur et d'en expliquer les raisons. Après l'avis des autres membres du conseil, l'adulte présent prend la décision (en tant que ceinture noire), d'abord pour une période d'essai (souvent de deux semaines), puis de manière

« Au sein d'un système d'évaluation composé de plusieurs ceintures de couleurs, l'une d'entre elles a l'habitude d'être désignée sous le nom de "ceinture de comportement". Nous proposons plutôt de l'appeler "ceinture de comportements responsables" ou "ceinture de coopération". »

définitive si rien de contraire n'a signifié une éventuelle attribution abusive. Au final, le dernier avis est celui de l'élève qui demande le changement de couleur puisque sa responsabilité au sein du groupe grandit s'il l'obtient.

● Coopération et sanctions éducatives

Une telle symbolisation des relations participe à l'organisation de la discipline en classe, ainsi qu'à la construction d'autorités enseignantes⁽⁶⁾. Elle propose le recours à des sanctions qui éviteraient les impasses des punitions. C'est justement grâce à cette volonté de rompre avec une répression unilatérale des comportements parasites ou irrespectueux que la coopération se justifie.

C'est aussi parce que les élèves coopèrent qu'une discipline solide est nécessaire. Si la sanction correspond à « *la réaction prévisible d'une personne juridiquement responsable, ou d'une instance légitime, à un comportement qui porte atteinte aux normes, aux valeurs ou aux personnes d'un groupe constitué* »⁽⁷⁾, la punition s'entend comme une intervention répressive d'un acte vicieux, cultu-

rellement connotée par une dimension expiatoire du mal (par une souffrance). L'usage d'une ceinture de coopération entre dans le champ des sanctions éducatives parce qu'elle participe à leurs trois finalités :

- une fin éthique, pour enseigner l'honnêteté et le refus des stratégies d'évitement (qui consistent à ne pas reconnaître ses erreurs) ;
- une fin politique, pour rappeler l'existence des règles qui permettent au groupe de fonctionner, sans utiliser le chantage ou la violence ;
- une fin sociale, pour permettre à l'élève-sujet de ne pas être assigné à ses erreurs, mais pour retrouver une place au sein de son groupe.

« *Entraide et prospérité mutuelle* » : voici donc énoncée la logique interne et les intentions éducatives des ceintures de couleurs. Organisons la coopération par le recours à des sanctions non humiliantes et posons des sanctions pour éduquer à la responsabilité de l'autre, comme les judokas ont su le faire avant nous.

Sylvain Connac
Université Paul-Valéry
de Montpellier/ LIRDEF

1. *Judo (Jujutsu) – Méthode et pédagogie*, Jigoro Kano, traduction de Jean-François Hernandez, ESF Sciences Humaines, Paris, 2008.
2. *De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle*, Fernand Oury et Aïda Vasquez, Matrice, Vigneux, 1971.
3. Voir reportage dans la classe de Christelle Renoux, p. 24.
4. *Enseigner sans exclure – La pédagogie du colibri*, S. Connac, ESF Sciences Humaines, Paris, 2017.
5. Il existe une autre forme de coopération, libérale, basée sur un sacrifice individuel accepté. Elle consiste à s'associer à d'autres pour mieux lutter contre des adversaires communs. Cette coopération est parfois appelée « *tribalisme humain* » ou « *altruisme de paroisse* ».
6. *L'autorité enseignante - Approche clinique*, B. Robbes, Champ Social Éditions, Nîmes, 2016.
7. *La sanction en éducation*, Eirick Prairat, PUF, Paris, 2011. Voir également les articles sur le sujet p. 12-13 et 17.